REPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE D'ANIANE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept du mois de juin à 21 h, et en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le conseil municipal de la commune d'**ANIANE** dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe SALASC, Maire d'Aniane.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

SALASC Philippe	Florence ODIN	Andrée MOLINA
Patrick CHARPENTIER	Fabien DELMAS	Véronique VIGUIER
Fabienne SERVEL	Jean-Pierre BOUVIER	Bastien NOËL DU PAYRAT
Antoine ESPINOSA	Peter PHILIP	Nicole MORERE
Florence GADET	Stéphane BOLLE	

Absents excusés :

Céline SERVA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Gérard QUINTA, Didier DELAHAYE, Jean-Claude POSTIC, Annick PODEROSO, Marcel SAUVAIRE, Lauryne ANIORTE, Jean-André AGOSTINI.

Procurations:

Céline SERVA à Fabienne SERVEL Françoise MALFAIT D'ARCY à Nicole MORERE

Monsieur Fabien DELMAS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

La séance est ouverte à 21 heures Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2018.

INFORMATION:

MARCHÉS PUBLICS

	N° de DCM	18/06/01	Publié le	21/06/2018	Dépôt en Préfecture le	06/2018
--	-----------	----------	-----------	------------	------------------------	---------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été approuvés les marchés de faible montant suivants :

- Marché de réseau d'alimentation en électricité des bungalows au complexe sportif attribué à l'entreprise HENRY de Clermont-l'Hérault moyennant la somme de 1.398,85 € HT, soit 1.678,62 € TTC.
- Marché de fourniture de matériel d'entretien des bâtiments attribués à la SAS BLANC de 34540 Balaruc-les-Bains moyennant la somme de 1.735,89 € HT, soit 2.083,07 € TTC.
- Marché de fourniture de denrées alimentaires, attribué à l'entreprise Autour d'un Repas, moyennant la somme de 1.620 € HT, soit 1.782 € TTC.

- Marché de fourniture d'articles pyrotechniques attribué à la société PYRAGRIC 34970 Lattes, moyennant la somme de 3.333,33 € HT, soit 4.000 € TTC.
- Marché de prestations de service : relevés topographiques et d'intérieur de l'ancien gymnase, attribué à la société dGEma de 34080 Montpellier moyennant la somme de 1.650 € HT, soit 1.980 € TTC.

AFFAIRES GÉNÉRALES:

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES VESTIAIRES DU COMPLEXE SPORTIF DU PRÉ DE LA VILLE – MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE.

N° de DCM 18/06/02 Publié le 21/06/2018 Dépôt en Préfecture le	06/2018
--	---------

Le Conseil Municipal,

Vu le décret numéro 2016-360 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-I-7ème alinéa

Vi le règlement de la consultation pour les travaux de mise aux normes des vestiaires du complexe sportif du Pré de la Ville et notamment son article 6, lequel prévoit qu'en application des dispositions de l'article 30-I-7ème du décret relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de passer en marché négocié avec le titulaire, pour des prestations similaires, sans publicité préalable et sans mise en concurrence,

Vu le marché des travaux de mise aux normes des vestiaires du complexe sportif du Pré de la Ville – lot numéro 7 : plomberie sanitaires climatisation ventilation, d'un montant de 31.919,43 € HT soit 38.303,32 € TTC, enregistré sous le numéro 17-41 notifié le 12 décembre 2017 à la SARL CLIMAVIE de Mauguio (34),

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'installation d'eau chaude pour les éviers et d'évacuation de sol pour un montant de prestation de 9 432.19 € HT, soit 11 318.63 € TTC,

Considérant que ces prestations sont similaires à celles confiées à la SARL CLIMAVIE dans le cadre du marché de travaux n°17-41 du 12 décembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 27 juin 2018,

Ayant entendu le rapport de prestation de Monsieur Patrick CHARPENTIER, Conseiller Municipal délégué au sport,

À l'unanimité,

DÉCIDE de conclure le marché public de travaux suivant :

- Opération de mise aux normes des vestiaires du complexe sportif du Pré de la Ville Lot unique : Plomberie sanitaire.
- Titulaire : SARL CLIMAVIE 142, rue Henri Fabre Fréjorgues Ouest 34130 MAUGUIO
- Montant du marché : 9 432.19 € HT, soit 11 318.63 € TTC.
- Procédure d'attribution : marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30-I-7ème du décret n° 2016-360).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché et à prendre toutes décisions nécessaires à son exécution,

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au budget primitif de 2018, chapitre 21, article 2138.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES VESTIAIRES DU COMPLEXE SPORTIF DU PRÉ DE LA VILLE – LOT N°6 – AVENANT NUMÉRO 1 AU MARCHÉ.

- 4						
	N° de DCM	18/05/03	Publié le	21/06/2018	Dépôt en Préfecture le	06/2018

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2013 relative aux marchés publics,

Vu le décret numéro 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le marché de travaux suivant, concernant l'opération de mise aux normes des vestiaires du complexe sportif du Pré de la Ville :

- lot numéro 6 - électricité avec l'entreprise HENRY de Clermont-l'Hérault (34), en date du 12 décembre 2017, enregistré sous le numéro 17-40,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 27 juin 2018,

Ayant entendu le rapport de présentation de Monsieur le Conseiller Municipal délégué au sport,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE de conclure l'avenant au marché de travaux suivant, concernant l'opération de mise aux normes des vestiaires du complexe sportif du Pré de la Ville :

- Avenant numéro 1 au marché de travaux du lot numéro 6 – électricité avec l'entreprise HENRY de 34800 Clermont-l'Hérault.

Avenant avec incidence financière.

L'incidence financière de l'avenant sur le marché de travaux est de 1.965,00 € HT, soit 2.358,00 € TTC, soit 10,69% d'écart introduit par l'avenant.

Le marché initialement d'un montant de 18.381,00 € HT, soit 22.057,20 € TTC est porté à la somme de 20.346,00 € HT, soit 24.415,20 € TTC.

Le projet d'avenant est joint à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution,

S'ENGAGE à inscrire à son budget communal de 2018 les crédits nécessaires au financement de la dépense, chapitre 21, article 2138.

CRÉATION DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE HÉRAULT INGÉNIERIE : ADHÉSION, APPROBATION DES STATUTS ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE.

N° de DCM	18/05/04	Publié le	21/06/2018	Dépôt en Préfecture le	25/05/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Départemental a pour projet de créer une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif.

Cette agence, dénommée Hérault Ingénierie, aura la possibilité d'apporter aux collectivités qui la composent toute assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale. Hérault Ingénierie pourra intervenir dans tous les domaines d'intervention de ses membres, notamment en matière de gestion de la voirie, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques et aménagement de l'habitat et proposera aux collectivités adhérentes les services suivants de base :

- Service d'information générale et de coordination,
- Service d'accompagnement, d'aide et d'assistance technique de base et les services faisant l'objet d'une tarification particulière, de niveau avancé d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Hérault Ingénierie assurera enfin la concertation, la mobilisation, la coordination entre les différents adhérents de l'Agence et les partenaires publics, privés, institutionnels et socioprofessionnels concernés.

Compte-tenu de l'intérêt que présentent pour la Commune les missions dévolues à l'agence Hérault Ingénierie pour la gestion du patrimoine communal, notamment, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- d'adhérer en tant que membre fondateur, à l'agence technique départementale « Hérault Ingénierie »,
- d'en adopter les statuts et le règlement intérieur joints à la présente,
- de désigner son délégué titulaire ainsi que son délégué suppléant, pour siéger à l'Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie,
- d'inscrire à son budget de 2018, les crédits nécessaires au financement des frais d'adhésion (forfait de base), lesquels s'élèvent pour une année complète à la somme de 886,20 €, soit 0,30 € par habitant.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer en tant que membre fondateur, à l'agence technique départementale « Hérault Ingénierie »,

ADOPTE les statuts et le règlement intérieur joints à la présente,

DÉSIGNE comme délégués pour siéger à l'Assemblée Général d'Hérault Ingénierie :

Titulaire : Philippe SALASCSuppléante : Andrée MOLINA

S'ENGAGE à inscrire à son budget de 2018, chapitre 65, les crédits nécessaires au financement des frais d'adhésion (forfait de base), lesquels s'élèvent pour une année complète à la somme de 886,20 €, soit 0,30 € par habitant.

FAIC 2018 - RÉFECTION DE CHEMINS - SUBVENTION DÉPARTEMENTALE.

N° de DCM 18/05/05	Publié le	21/06/2018	Dépôt en Préfecture le	06/2018
--------------------	-----------	------------	------------------------	---------

L'adjointe déléguée à l'aménagement de l'espace informe l'Assemblée que les fortes précipitations que la Commune a connues ce printemps ont fortement endommagé les chemins communaux des Brousses et de Puéchauma.

Elle propose à l'Assemblée de procéder à leur réfection complète pour un montant total H.T de travaux de 51163.20€, soit 61395.84€ T.T.C.

L'opération sera confiée à la SARL ESPINAS TP de Saint-Jean-de-Fos dans le cadre du marché à bons de commandes numéro 15-20 du 14 septembre 2015.

Elle propose également à l'Assemblée de solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre des crédits FAIC de 2018 et soumet à l'approbation de l'assemblée le plan de financement de l'opération.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ADOPTE le programme de réfection de ces deux voiries, lequel s'élève à la somme de 51163.20€ H.T, soit 61395.54€ T.T.C, ainsi que son plan de financement,

SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Hérault la subvention la plus élevée possible pour aider au financement de cette opération, dans le cadre des crédits FAIC 2018.

S'ENGAGE à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de la dépense.

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX.

N° de DCM	18/05/06	Publié le	21/06/2018	Dépôt en Préfecture le	06/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	---------

Madame l'adjointe déléguée à la jeunesse informe l'assemblée que le Comité des Fêtes d'Aniane demande l'autorisation d'occuper le jardin de la maison communale des loisirs le samedi 14 juillet 2018 de 8h à 19h pour organiser des jeux pour les enfants dans le cadre de la Féria.

Elle rappelle que les locaux sont fréquentés habituellement par les accueils de loisirs municipaux mais que la demande concerne un jour férié ce qui ne gênerait en rien le bon fonctionnement des services municipaux.

Compte tenu de l'intérêt que porte la municipalité au Comité des fêtes d'Aniane, Madame l'adjointe déléguée à la jeunesse propose d'accorder un avis favorable à la demande. Elle propose par ailleurs la signature d'une convention de mise à disposition d'un espace municipal.

Compte-tenu du fait que l'association utilisera ces locaux pour satisfaire un besoin d'intérêt général et plus spécifiquement d'intérêt local, il est prévu que cette mise à disposition soit gratuite.

Madame l'Adjointe déléguée à la jeunesse propose donc à l'assemblée :

DE METTRE à la disposition le Comité des Fêtes d'Aniane, et ce gratuitement, le jardin de la maison communale des loisirs pour le samedi 14 juillet 2018.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame l'adjointe à la jeunesse et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE de mettre à la disposition du Comité des Fêtes d'Aniane et ce gratuitement, le jardin de la maison communale des loisirs le samedi 14 juillet 2018 de 8h à 19h pour organiser des jeux pour les enfants dans le cadre de la féria.

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention correspondante.

CULTURE:

TARIFICATION DES SPECTACLES POUR LE FESTIVAL ANIANE EN SCÈNES 2018.

N° de DCM	18/05/07 Publié le	21/06/2018	Dépôt en Préfecture le	25/05/2018
-----------	--------------------	------------	------------------------	------------

La tarification de la saison culturelle a pour objectif de permettre l'accès du plus large public au spectacle vivant à travers des tarifs peu élevés et adaptés aux différentes catégories de spectateurs • Il est proposé au Conseil municipal de maintenir à l'identique la fourchette des tarifs de billetterie pour l'édition du festival « Aniane en Scènes 2018 », soit des billets allant de 7,50 à 12 euros. • Un tarif spécifique est appliqué pour « la soirée concert » d'ouverture du festival.

Sur proposition de Madame Nicole Morère, adjointe au Maire déléguée à la culture & vie associative,

Vu la délibération n° 17/11/07 en date du 22 novembre 2017 adoptant le budget culturel de la commune pour l'année 2018,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DÉCIDE de fixer la tarification des spectacles de la 6^e édition du festival « Aniane en Scènes » comme suit :

Tarif plein	12€	
Tarif réduit (étudiants, chômeurs, intermittents)	7,5 €	- « Fin de partie » Cie Hirsute / Cie
Pass 3 places (Non nominatif. A utiliser pour un ou plusieurs spectacles choisis et payés à l'avance)	27 €	Vertigo - « Rien à dire » Léandre - « Sainte Nicole » Cie Lapin Lapin - « Du côté de la vie » Philippe Goudard« Candide »
Pass complet (Pass nominatif à utiliser pour tous les spectacles payant)	40 €	- Troupuscule Théâtre
Gratuit moins de 18 ans	0€	
Tarif spécial	5 €	
Tarif spécial réduit (étudiants, chômeurs, intermittents)	2€	- « Les Frères Jacquard »
Gratuit moins de 18 ans	0€	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR VERNISSAGE & ORGANISATION.

N° de DCM 18/05/08 Publié le	21/06/2018	Dépôt en Préfecture le	25/05/2018
------------------------------	------------	------------------------	------------

Le Conseil Municipal,

Vu le budget de la saison culturelle pour l'année 2018, adopté en conseil municipal en sa séance du 22 novembre 2017,

Vu l'inscription à ce budget d'une somme de 600 € provisionnée pour les frais de vernissage et organisation,

Sur proposition de Madame Nicole MORÈRE, adjointe à la culture,

À l'unanimité,

DÉCIDE qu'une subvention d'un montant de 150 € soit allouée à l'association suivante :

- Jeux d'Étoffes pour le vernissage de son exposition à la chapelle des Pénitents du 7 au 23 septembre 2018.

DIT que la dépense sera prélevée sur le chapitre 65 du budget primitif de 2018, suffisant pour y faire face.

PERSONNEL:

CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE – BESOIN SAISONNIER : SERVICES TECHNIQUES.

N° de DCM	18/05/09	Publié le	21/06/2018	Dépôt en Préfecture le	25/05/2018

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT les besoins des services techniques notamment pour assurer le nettoyage des voiries et diverses tâches de manutention pendant la période estivale,

Ayant entendu le rapport de Madame Florence GADET, Conseillère Municipale,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DÉCIDE de créer quatre postes d'agents techniques polyvalents saisonniers à temps complet pour les besoins des services techniques :

- 2 contrats du 09 juillet 2018 jusqu'au 31 juillet 2018 ;
- 2 contrats du 13 août 2018 au 31 août 2018 ;

Étant précisé que le coût correspondant est évalué à la somme de 14 600,00 euros,

DIT que les agents recrutés sur ces postes percevront une rémunération sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement de ces agents et à signer les contrats de travail correspondants ;

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au Budget de la Commune pour l'année 2018, chapitre 12.

La séance est clôturée à 22 h 00

P. SALASC	N. MORERE	G. QUINTA	F. ODIN
		Absent	
J.P. BOUVIER	B. NOEL DU PAYRAT	F. SERVEL	A. ESPINOSA
A. MOLINA	P. CHARPENTIER	F. MALFAIT D'ARCY	D. DELAHAYE
		Absent	Absent
C. SERVA	J.C. POSTIC	V. VIGUIER	F. DELMAS
Absente	Absent		
F. GADET	S. BOLLE	P. PHILIP	J.A. AGOSTINI
			Absent
A. PODEROSO	M. SAUVAIRE	L. ANIORTE	
Absente	Absent	Absente	